

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 105
de Mme et MM. Simon Murith (PDC/PVL), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR)
et Mario Parpan (CG-PCS)
demandant d'étudier les possibilités pour la Ville de Fribourg de rejoindre
le réseau des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé**

En séance du 29 mai 2019, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 105 de Mme et MM. S. Murith, M.-G. Morel-Neuhaus et M. Parpan lui demandant d'étudier les possibilités pour la Ville de Fribourg de rejoindre le réseau des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé.

Résumé du postulat

Selon les trois Conseillers généraux, la Ville devrait examiner la possibilité de rejoindre le réseau des villes amies des aînés de l'OMS. Cela permettrait d'accéder à la plateforme des bonnes pratiques mondiales destinées à améliorer les conditions de vie des personnes âgées en ville. Ce thème prend de l'importance avec l'augmentation de l'espérance de vie et la concentration de la population dans les centres urbains. La Ville pourrait ainsi étudier les mesures actuellement mises en place et leur efficacité pour lutter contre l'âgisme sous toutes ses formes et les services complémentaires à offrir à cette population pour améliorer sa qualité de vie dans divers domaines. Les postulants inscrivent aussi leur démarche dans le développement du concept Senior+, que la commune doit mettre en œuvre d'ici 2021.

Réponse du Conseil communal

1. Adhésion au réseau des villes amies des aînés

La Ville est membre de l'Union des Villes suisses (UVS), qui dispose depuis 2015 d'une Commission "Réseau suisse des villes-amies des aînés". Fin 2019, l'UVS a abordé la Ville afin de solliciter un engagement dans cette Commission.

La Commission base son activité sur les directives et les champs d'action de l'OMS, qui institue un réseau mondial pour améliorer les connaissances et échanger les expériences dans ce domaine:

"Le Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés a été mis sur pied dans le but de favoriser l'échange de données d'expérience et l'enseignement mutuel entre les villes et les communautés du monde entier. Toute ville ou communauté qui s'engage à créer un environnement urbain participatif et accessible pour sa population âgée est invitée à s'affilier au Réseau. (...)

Avec ce réseau, l'OMS propose une tribune mondiale pour l'échange d'informations et le soutien mutuel grâce au partage de données d'expérience.

En outre, l'OMS fournit des orientations et promeut l'obtention de connaissances sur la façon d'évaluer le degré d'adaptation aux personnes âgées d'une ville ou d'une communauté, d'intégrer la notion de vieillissement dans la planification urbaine et de créer un environnement urbain respectueux des personnes âgées".

En rejoignant cette Commission au niveau national, la voix de la Ville se ferait mieux entendre qu'en participant individuellement au réseau de l'OMS. Cela permettra également d'échanger à la source avec les autres communes suisses impliquées et de partager les expériences. La Commission comprend 22 communes avec, en Suisse romande, Genève, Neuchâtel, Bienne et Renens (en discussion).

Chaque ville membre de la Commission paie une contribution forfaitaire annuelle de 2'000 francs. Une fois par année, une ville-membre accueille une journée thématique organisée par la Commission. Le personnel des communes-membres peut également participer aux journées.

Considérant que la participation de la Ville à la Commission permettra d'accéder au réseau et aux informations utiles dans le domaine concerné, le Conseil communal a proposé la candidature de Mme la Vice-Syndique Antoinette de Weck. Celle-ci a été acceptée par les membres de la Commission; elle fera encore l'objet d'une confirmation lors de la prochaine assemblée générale de l'UVS.

2. Senior+

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur les seniors (LSen; RSF 10.3) au 1^{er} juillet 2016, les communes disposent d'un délai de cinq ans pour définir un concept et proposer des mesures dans ce domaine. Les activités du Réseau Santé Sarine (RSS) sont très concernées par ces questions. Le RSS a ainsi donné un mandat à la Haute école fribourgeoise de travail social (HEFTS) pour réaliser un état des lieux auprès des communes et des acteurs concernés, en faire l'analyse et préparer ensuite des propositions. Le Service des affaires sociales est directement impliqué dans l'avancement de ces travaux car sa Directrice fait partie du COPIL qui accompagne la HEFTS dans ce mandat. Les résultats serviront au Conseil communal pour définir puis mettre en œuvre la politique de la Ville dans le domaine des aînés, soit directement, soit par l'intermédiaire du RSS. Dans ce contexte, le fait que la Ville soit représentée dans la Commission "Réseau suisse des villes-amies des aînés" pourra apporter des idées intéressantes et utiles. Le Service cantonal de la prévoyance sociale (SPS) a également préparé un mémento pour aider les communes dans leurs travaux.

3. Synthèse

Dans le sens proposé par les auteurs du postulat, la Ville de Fribourg sera représentée dans la Commission "Réseau suisse des villes-amies des aînés" qui base son activité sur les directives et les champs d'actions définis par l'OMS. Par l'intermédiaire du RSS, la Ville participe à l'élaboration du concept Senior+.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Le postulat n° 105 est ainsi liquidé.